

Projection publique d'un film :

Comment respecter la loi ?

Contenu et programme de l'animation

Le CIDOC met à disposition plus de 2'400 DVD pour son public.

Cependant, comment faire lorsqu'on veut organiser une projection publique ? Quelles sont les étapes à effectuer ? A quel prix doit-on s'attendre ? Comment être sûr de respecter la loi ?



Dans ce cadre, **M. Pierre Genton**, pasteur retraité et membre de l'équipe du *Cercle d'Etudes cinématographiques*, nous donnera des indications précieuses basées sur sa propre expérience et qui pourront vous aider lors de l'organisation de vos prochaines projections publiques de films.

M. Masur, chef de service du CIDOC, fournira ensuite quelques précisions concernant le cadre juridique des films mis à disposition au CIDOC.

Une discussion avec le public présent s'ensuivra, puis la séance s'achèvera avec un café-croissant offert aux participants.

Public-cible : animateurs pastoraux, diacres, pasteurs, et toutes autres personnes engagées dans l'Eglise catholique dans le canton de Vaud ou de l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud ou encore toute autre personne intéressée par le sujet.

Date de l'animation : jeudi 3 octobre 2019 de 09H30 à 10H30

Lieu : No de salle à confirmer. Dans tous les cas, l'animation aura lieu dans le bâtiment du CIDOC, Boulevard de Grancy 29 1006 Lausanne.

Nombre maximum d'inscrits : 20 personnes.

Délai d'inscription : **Vendredi 27 septembre 2019. Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée.**

Finance d'inscription : Gratuit.

Pour s'inscrire, s'annoncer simplement par mail auprès de Marie-Christine Chatagny, secrétaire-comptable du CIDOC, secretariat@cidoc.ch . Vous recevrez une confirmation par retour de courriel.

Pour toute question sur le contenu et l'organisation de cette animation, contacter Robin Masur, Chef de service du CIDOC, direction@cidoc.ch .